DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG

CANTON DE MIRIBEL

MAIRIE DE NEYRON

Teléphone: 04.78.55.33.25

Mail: mairie@mairie-neyron.fr

100

100

100

I

間

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES

ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la commune de NEYRON

DELEGATION DU MAIRE A MADAME QUEIREL ELODIE DELEGUE CONSEILLER D'UNE PARTIE DE SES FONCTIONS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-18 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu le procès-verbal d'élection du Mairie et des adjoints du 10 décembre 2021,

CONSIDERANT que pour le bon fonctionnement de la commune, il convient de donner délégation au conseiller délégué, Madame Elodie QUEIREL.

ARRETE

ARTICLE 1: A compter du 1^{er} mars 2025, Madame Elodie QUEIREL est déléguée, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour intervenir dans les domaines suivants :

- Petite enfance
- Vie scolaire

ARTICLE 2: Cette délégation entraine délégation de signatures des documents s'y rapportant, pendant l'absence du Maire.

ARTICLE 3: La signature des documents précités devra être précédée de la formule suivante : « Par délégation du Maire »

Ampliation adressée au : Préfète de l'Ain

Le Maire de la commune et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée.

Fait à NEYRON, le 5 février 2025.

Le Maire

Christine FRANCOIS

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notification à l'intéressée le : 07/02/625